



Le FMI publie ses « Perspectives de l'économie mondiale »

Dans ses « Perspectives de l'économie mondiale » publiées le 7 avril 2014, le FMI prévoit une accélération de la croissance mondiale de +3,6 % en 2014 et +3,9 % en 2015 (après +3 % en 2013). L'activité s'accélérait dans les pays avancés, mais la reprise mondiale resterait « inégale et modeste », tandis que des risques importants, déjà identifiés ou nouveaux, subsisteraient. Parmi les risques recensés précédemment, le FMI cite le programme inachevé de réformes du secteur financier, l'endettement élevé de beaucoup de pays, un chômage par trop élevé et des craintes concernant les pays émergents. Les nouveaux risques tiennent selon le FMI à une inflation faible dans les pays avancés, une détérioration des perspectives des pays émergents par rapport au second semestre de l'an dernier et aux récentes tensions géopolitiques. S'agissant des contributions à la croissance mondiale, le FMI table sur une accélération dans les pays avancés, notamment aux États-Unis, où la croissance annuelle en 2014-15 devrait être supérieure à la tendance, aux environs de 2 ¾ %, sous l'effet d'une « modération du rééquilibrage des finances publiques, de conditions monétaires accommodantes, du redressement du secteur immobilier et d'une augmentation du patrimoine des ménages ». Le FMI prévoit également une reprise dans la zone euro avec +1,2 % en 2014 et +1,5 % en 2015 après -0,5 % en 2013, et une croissance qui reste supérieure dans les pays du cœur de la zone (+1,7 % en Allemagne, contre +0,5 % en 2013, +1,0 % en France, contre +0,3 % en 2013, +0,6 % en Italie, après -1,9 %, +0,9 % en Espagne, après -1,2 %). Au Japon, le FMI mise sur une stabilité de la croissance (+1,4 % en 2014 après +1,5 % en 2013). L'activité économique y serait portée notamment par l'investissement privé et les exportations, mais pâtirait du durcissement de la politique budgétaire en 2014-15, et notamment du relèvement de la taxe à la consommation. Enfin, concernant les pays émergents, le FMI table sur une accélération modérée de la croissance, de 4,7 % en 2013 à 4,9 % en 2014 et à 5,3 % en 2015, en liaison avec « un environnement financier extérieur moins favorable et, dans certains cas, à la persistance d'un investissement faible et à d'autres contraintes structurelles intérieures ».

<http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2014/01/pdf/textf.pdf>

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

1 - BCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 3 avril 2014, a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE. M. Draghi, Président de la BCE, déclarait, lors de sa conférence de presse : « Au terme de notre examen régulier de la situation économique et monétaire, nous avons décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE. Les informations disponibles confirment que la reprise modérée de l'économie de la zone euro se poursuit conformément à notre évaluation précédente. Dans le même temps, les informations récentes continuent de conforter notre anticipation d'une période prolongée de faible inflation, suivie d'une remontée graduelle des taux d'inflation mesurée par l'IPCH. Les signaux provenant de l'analyse monétaire confirment le diagnostic de tensions sous-jacentes modérées à moyen terme sur les prix dans la zone euro. Les anticipations d'inflation pour la zone euro à moyen et long terme restent solidement ancrées à un niveau compatible avec notre objectif de maintenir l'inflation à des taux inférieurs à, mais proches de 2 %. À plus long terme, nous suivrons très attentivement les évolutions et considérerons tous les instruments à notre disposition. Nous sommes fermement déterminés à conserver l'orientation largement accommodante de la politique monétaire et à agir rapidement si nécessaire. En conséquence, nous n'excluons pas un nouvel assouplissement de la politique monétaire et nous réitérons fermement que nous continuons de prévoir le maintien des taux d'intérêt directeurs de la BCE à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas sur une période prolongée (...). Le Conseil des gouverneurs affirme unanimement son engagement à recourir également à des instruments non conventionnels dans le cadre de son mandat afin de faire face efficacement aux risques d'une période trop prolongée de faible inflation. »

2 - Eurostat

Dans la zone euro (ZE18), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 11,9 % en février 2014, stable depuis octobre 2013. Il se situait à 12,0 % en février 2013. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 10,6 % en février 2014, en baisse par rapport au taux de 10,7 % de janvier 2014. Il se situait à 10,9 % en février 2013. Eurostat estime qu'en février 2014, 25,920 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 18,965 millions dans la zone euro. Par rapport à janvier 2014, le nombre de chômeurs a diminué de 65 000 dans l'UE28 et de 35 000 dans la zone euro. Comparé à février 2013, le chômage a baissé de 619 000 personnes dans l'UE28 et de 166 000 dans la zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles ont été enregistrés en Autriche (4,8 %), en Allemagne (5,1 %) ainsi qu'au Luxembourg (6,1 %), et les plus élevés en Grèce (27,5 % en décembre 2013) et en Espagne (25,6 %).

Actualité législatives

Publications au Journal Officiel

Décret n° 2014-373 du 27 mars 2014 relatif à la dénomination commune des principaux frais et services bancaires

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028790930&dateTexte=&categorieLien=id>

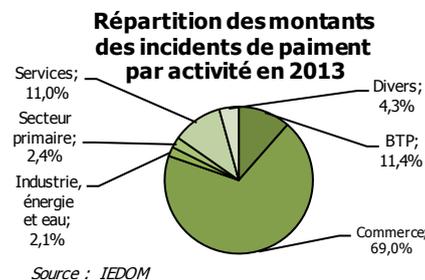
Ce texte entre en vigueur le 1^{er} avril 2014 pour les plaquettes tarifaires en ligne et le 1^{er} juillet 2014 pour les plaquettes tarifaires en version papier. Il s'applique aux plaquettes dont les tarifs sont modifiés à compter de ces dates.

Économie de la Martinique en 2013 : une activité sans souffle

L'IEDOM a brossé la synthèse de l'évolution économique de la Martinique en 2013, soulignant l'absence de dynamisme économique. Si l'indicateur du climat des affaires s'améliore, les prévisions d'investissement des entreprises sont en retrait et la conjoncture demeure morose dans la plupart des secteurs, hormis le tourisme qui connaît un regain de dynamisme. Toutefois, en dépit de ce contexte, les banques maintiennent leurs concours au financement de l'économie. La publication est disponible sur le site de l'IEDOM : http://www.iedom.fr/IMG/pdf/ne255_portrait_synthese_2013_martinique.pdf.

Incidents de paiement par activité : forte concentration dans le commerce

En 2013, les incidents de paiement sur effets sont en recul, en nombre (-10,0 % à 1 372) comme en montant (-22,6 % à 8,4 millions d'euros). Dans le détail, on observe une évolution sensible, entre 2012 et 2013, de la répartition des montants des incidents par secteur. Avec 5,6 millions d'euros, le secteur du commerce concentre 69,0 % de la totalité des incidents déclarés (-12,8 points par rapport à 2012). Viennent ensuite les secteurs de la construction avec 11,4 % des montants impayés (-4,7 points) et les services avec 11,0 % (+1,8 points).



BRÈVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

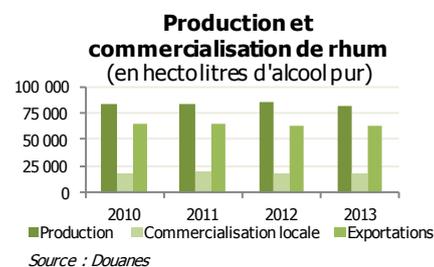
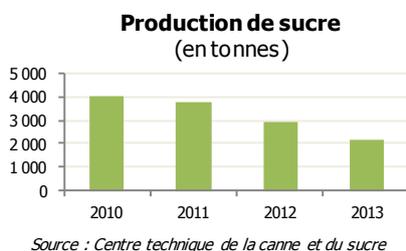
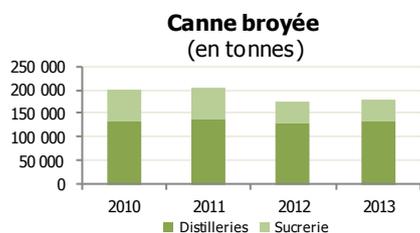
Canne-sucre-rhum : recul de la production en 2013

En 2013, le volume de canne broyée se situe à 177 921 tonnes (+1,5 % en un an). Les cannes dévolues à la production de rhum sont en augmentation à 135 050 tonnes (+5,6 % en un an), soit 75,9 % de la canne utilisée par la filière (+2,9 points en 2013). Par contre, les cannes destinées à la production de sucre sont de nouveau en repli à 42 872 tonnes (-9,5 % en un an) et représentent désormais 24,1 % de la canne utilisée par la filière canne-sucre-rhum (-2,9 points en 2013).

Parallèlement, la production de sucre est en baisse pour la quatrième année consécutive à 2 188 tonnes (-25,1 %) en 2013. Ces évolutions peuvent s'expliquer par la quantité limitée de canne à broyer disponible, ainsi que par le mode de règlement fractionné de la canne destinée à la production de sucre (du fait de l'intervention de quatre acteurs dans le processus : l'usine, l'Etat, le Conseil général et le Conseil régional).

La production de rhum s'inscrit en baisse de 5,0 % en 2013, à 81 064 hectolitres d'alcool pur (HAP). Le rhum agricole en représente 87,9 % (+3,2 points en 2013). Avec 18 900 HAP, la commercialisation locale de rhum est relativement stable en 2013 (+0,6 %). Les exportations atteignent 62 548 HAP (-0,2 % en un an).

Dans le détail, alors que les expéditions de rhum agricole progressent de 3,4 %, celles de rhum de sucrerie diminuent de 13,5 %.



Banane : baisse des expéditions en 2013

Les expéditions de banane se replient à 155 575 tonnes en 2013 (-16,8 %). Cette évolution tient à trois facteurs principaux que sont la baisse des rendements (cercosporiose noire, érosion et appauvrissement des sols), la concurrence de la banane africaine qui gagne des parts de marché en Europe et une moindre demande européenne liée à une meilleure production des fruits de saison.



Bouclier Qualité-Prix : nouvel accord en 2014

Le Bouclier Qualité-Prix (BQP) est un dispositif de modération des prix portant sur une liste de produits de consommation courante, négociée chaque année par le Préfet et les professionnels du secteur de la grande distribution. L'accord du 28 février 2014 arrête la nouvelle liste de produits, son prix maximum global et les commerces concernés. La liste des produits tient compte des observations formulées dans le cadre de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus et affiche une volonté d'équilibre entre les marques nationales, les marques distributeurs et les produits locaux (27 % en 2014).

En Martinique, l'accord de 2014 dispose que tous les établissements signataires d'une surface égale ou supérieure à 1 000 m² affichent la liste des 101 produits identifiés, dont le prix maximum global a été fixé à 360 euros. Cette somme représente une baisse de 11,5 % par rapport au montant constaté en magasin, de 407 euros au moment de la signature de l'accord. Deux conventions complémentaires sont, en outre, venues compléter l'accord pour les établissements de taille inférieure et les discounters.

Santé : nouveau directeur général au CHU de la Martinique

Par décret du Président de la République en date du 3 mars 2014, Nicolas Estienne a été nommé directeur général du centre hospitalier universitaire de la Martinique. Il succède ainsi à Daniel Riam.

Municipales : taux d'abstention important

Les élections municipales des 23 et 30 mars 2014 ont permis de désigner les conseillers municipaux des 34 communes de la Martinique, ainsi que les représentants aux 3 établissements publics de coopération intercommunale. Ces élections se caractérisent par des taux d'abstentions élevés (45,6 % au 1^{er} tour et 35,6 % au 2nd tour). 25 communes ont élu leurs représentants dès le 1^{er} tour. À Fort-de-France, la liste conduite par Didier Laguerre a été élue dès le 1^{er} tour avec 12 839 voix (51,9 % des suffrages exprimés, 19,7 % des inscrits). Un recours a été déposé devant le tribunal administratif pour l'une des communes.

Gouvernement : George Pau-Langevin, ministre des Outre-mer

Mme George Pau-Langevin, succède à Victorin Lurel au ministère des Outre-mer, dans le nouveau gouvernement de Manuel Valls formé le 2 avril 2014. Mme Langevin était jusqu'alors ministre déléguée à la réussite éducative du gouvernement de Jean-Marc Ayrault.

ACTUALITÉS RÉGIONALES

Coopération régionale : intégration accrue pour la Martinique

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'Outre-mer (LOOM et LOPOM) permettent aux régions d'outre-mer, avec l'accord des autorités de la République, de devenir membres associés de certains organismes régionaux.

En février 2014, le conseil des ministres de [l'Association des États de la Caraïbe](#) (AEC) a entériné son accord pour l'adhésion de la Martinique comme membre-associé. La signature de l'accord s'est effectuée le 11 avril en Martinique. L'AEC a été créée en 1994 pour promouvoir l'action concertée entre tous les pays de la Caraïbe.

Depuis août 2012, la Martinique est également membre-associé de [l'Organisation des États de la Caraïbe Orientale](#) (OEEO). Le principal objectif de l'OEEO est de promouvoir la coopération économique entre ses membres. L'OEEO est dotée d'une banque centrale qui supervise les opérations ayant trait à l'utilisation de l'East Caribbean Dollar.

Par ailleurs, en août 2012, la Martinique a été admise comme membre-associé de [la Commission Économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes](#) (CEPALC). Créée en 1984, la CEPALC est une commission régionale du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, en juillet 2012, la Martinique a adressé une demande d'adhésion à [la Communauté caribéenne et du marché commun](#) (CARICOM). La CARICOM est un accord commercial régional (ACR) de type « union douanière et accord d'intégration économique » portant sur les marchandises et les services figurant dans la liste des ACR de l'OMC. Le président du Conseil régional s'est ainsi rendu, le 10 mars 2014, au 25^{ième} sommet du CARICOM pour défendre l'adhésion de la Martinique.

PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEURS DE RÉFÉRENCE

			Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
Prix (source : INSEE)	Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	- février 2014	130,8	+0,7 %	+1,0 %
Chômage (source : DIECCTE)	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A)	- février 2014	45 166	-0,1 %	+2,1 %
Allocations chômage (source : Pôle emploi)	Nombre d'allocataires de Pôle emploi	- décembre 2013	22 181	-0,5 %	+1,4 %
RSA (source : CAF)	Nombre de bénéficiaires payés	- décembre 2013	38 272	+0,5 %	-7,0 %
Commerce extérieur (source : Douanes)	Importations (millions d'euros)	- janvier 2014	241,2	-1,3 %	+12,9 %
	Hors produits pétroliers		147,3	-10,4 %	-12,5 %
	Exportations (millions d'euros)	- janvier 2014	51,6	+58,0 %	+219,3 %
	Hors produits pétroliers		11,8	+3,8 %	-25,5 %
	Taux de couverture mensuel	- janvier 2014	21,4 %		+19,6 pts
	Hors produits pétroliers		8,0 %		-0,4 pt
Grande distribution (source : DIECCTE)	Chiffre d'affaires des hypermarchés (millions d'euros)	- février 2014	42,4	-7,0 %	+4,7 %
		- cumul annuel	87,9		+5,8 %
Vulnérabilité des ménages (source : IEDOM)	Personnes physiques en interdiction bancaire	- février 2014	16 869	-0,8 %	-3,8 %
	Retraits de cartes bancaires	- février 2014	4 739	+1,1 %	-2,8 %

INDICATEURS SECTORIELS

			Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (source : CCIM)	Nombre de passagers (hors transit)	- décembre 2013	150 136	+31,0 %	+8,2 %
		- cumul annuel	1 619 868		+3,4 %
Trafic maritime (source : DD PAF)	Nombre de croisiéristes	- février 2014	38 857	-4,6 %	+42,4 %
		- cumul annuel	79 583		+44,0 %
Construction (source : Ciments Antillais)	Ventes de ciment (tonnes)	- février 2014	14 077	-2,6 %	+5,8 %
		- cumul annuel	28 524		+3,2 %
Immatriculations (source : AAA)	Véhicules particuliers neufs (VPN)	- mars 2014	704	+0,4 %	+6,3 %
	Véhicules utilitaires neufs (VUN)	- mars 2014	135	+0,7 %	+15,1 %
	Cumul annuel (VPN et VUN, hors bus, porteurs et tracteurs)		2 656		+7,7 %

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊT ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,25%	13/11/2013
Taux de la facilité de prêt marginal	0,75%	13/11/2013
Taux de la facilité de dépôt	0,00%	08/05/2013

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/13)					
ANNEE	2014	0,04%	JO du 06/02/14	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	1,25%	1,25%	1,75%	2,50%	0,75%

* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (mars 2014)			
Décembre	Janvier	Février	Mars	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,1694%	0,2051%	0,1601%	0,1907%	0,2310%	0,3040%	0,4060%	0,5760%

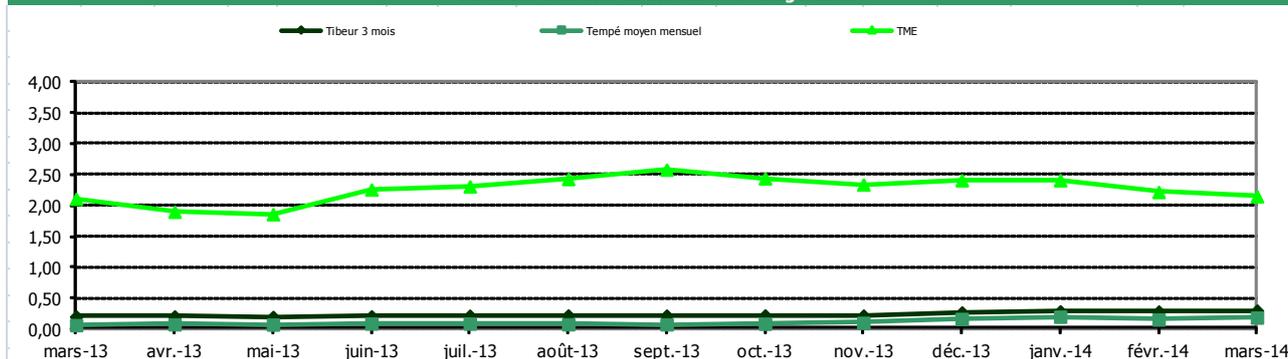
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Décembre	Janvier	Février	Mars	Décembre	Janvier	Février	Mars
2,41%	2,41%	2,22%	2,15%	2,61%	2,61%	2,42%	2,35%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1er avril 2014)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	5,19%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,91%
Prêts à taux variable	4,64%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,92%
Prêts-relais	5,39%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,79%
Autres prêts		Découverts en compte (1)	13,37%
Prêts d'un montant inférieur à 3 000 euros	20,27%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	4,31%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	15,09%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	10,21%	Découverts en compte (1)	13,37%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

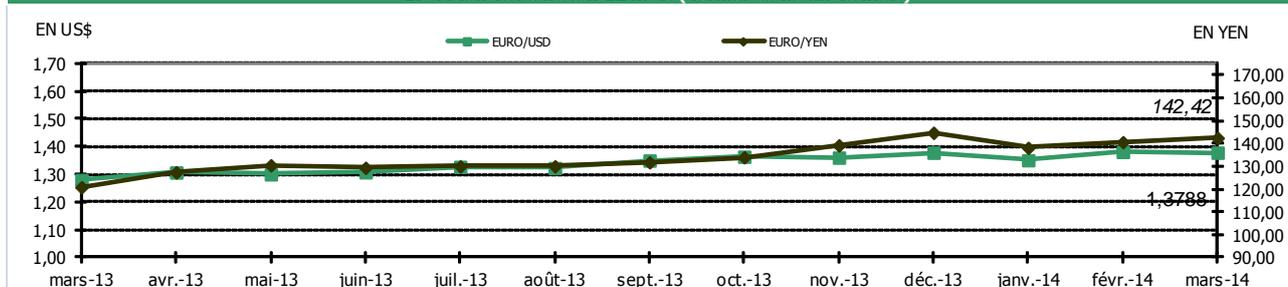
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3788	EURO/ZAR (Afrique du sud)	14,5875	EURO/SRD (Surinam)	4,5646
EURO/JPY (Japon)	142,4200	EURO/BWP (Botswana)	12,0260	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,4647
EURO/CAD (Canada)	1,5225	EURO/SCR (Seychelles)	16,4914	EURO/DOP (Rép. Dom.)	59,4014
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,8282	EURO/MUR (Maurice)	41,3773	EURO/BBB (La Barbade)	2,7539
EURO/SGD (Singapour)	1,7366	EURO/BRL (Brésil)	3,1276	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,8696
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,6973	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,6639	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3256,4162	EURO/XCD (Dominique)	3,7178	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	